

## - NOTE AUX RÉDACTIONS -

### [INFO TRAVAUX]

#### TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Gestionnaire de près de 4 500 kilomètres de routes, le Département du Nord agit chaque jour pour les rendre plus sûres et confortables.

Dans le cadre de son programme d'amélioration des routes départementales, le Département effectuera, **à compter du 12 mai 2020 et pour une durée de 1 mois**, des travaux de réfection de la chaussée sur les sections de route ci-après :

- **RD 940 à Loon-Plage** du giratoire RD 940/601/N316 au giratoire RD 940 rue du canton du cailloutis

*Ces travaux seront réalisés sous route barrée avec la mise en place d'une déviation via les RD 601, RD 940*

- **RD 226 à Bollezeele** du dépôt Flandria cars au carrefour RD 226/RD 11

*Ces travaux seront réalisés sous route barrée avec la mise en place d'une déviation via les RD 11, RD 928, RD 46, RD 246*

- **RD 110 à Cappellebrouck** du carrefour RD 110 /RD 46 à la sortie de Cappellebrouck côté St Pierrebrouck

*Ces travaux seront réalisés sous route barrée avec la mise en place d'une déviation via les RD 1, RD 11, RD 46*

- **RD 46 à Cappellebrouck** du carrefour RD 110 /RD 46 à la sortie de Cappellebrouck côté Bourbourg

*Ces travaux seront réalisés sous route barrée avec la mise en place d'une déviation via les RD 110, RD 1, RD 11*

- **RD 46 à Millam** du carrefour RD 346/RD 46 à la sortie de Millam du côté de Lederzeele

*Ces travaux seront réalisés sous route barrée avec la mise en place d'une déviation via les RD 346, RD 26, RD 226*

- **RD 26 à Watten** du carrefour RD 3/RD 26 à la sortie de Watten

*Ces travaux seront réalisés sous route barrée avec la mise en place d'une déviation via les RD 3, RD 3B, RD 300, RD 46, RD 226*

*Ces travaux seront réalisés sous réserve de conditions climatiques favorables et de l'évolution de la situation sanitaire.*

*Chaque chantier durera 2 à 4 jours.*

Montant des travaux : 347 477 Euros entièrement financés par le Département

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBTP en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux suivront également un protocole visant à assurer la sécurité de tous.